

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilienne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -
Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdetriereves.fr

2023/155 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 16 octobre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 octobre 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmaniczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Fabienne Croze, Pierrick Bonenefant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Angeline Guillen, Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jocelyne Haut, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Jean-Marc Bellot à Jérôme Fauconnier, Aymeric Faivre à Eric Furmaniczak, Véronique Méneghin Caprio à Caroline Fiorucci, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Christian Roux à Fabienne Croze,

Votants : 38 Pour : 38

OBJET : AVENANT AU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A MENS 38710 – LOT 11 : SOL SOUPLE

Par délibération du 17 octobre 2022, le lot N°11 Sol souple a été attribué à l'entreprise SARL ETS BAILLY pour un montant initial de 39 972.10 € HT.

Il est proposé au conseil d'approuver la passation d'un avenant avec l'entreprise SARL ETS BAILLY pour les travaux modificatifs suivants :

- Changement de revêtement de sol du sanitaire PMR du R + 2.
- Fourniture et pose de barrière anti-capillarité au RDC.
- Changement de type d'alerte podotactile.

Le montant de cet avenant s'élève à – 5929.50 € HT représentant une diminution de -14.83 % par rapport au marché initial.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la passation d'un avenant avec l'entreprise SARL ETS BAILLY tel que défini ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 16 octobre 2023

Le Président

Jérôme FAUCCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  et de sa publication le 23/10/23